L’État belge condamné à verser 5.500 euros par jour pour non-respect des directives européennes en matière d’immigration, après une action lancée par des migrants auprès de la CEDH

09/12/2022 à 11h08



L’Etat belge est condamné à verser 5 500 euros par jour pour le non-respect des directives européennes. Les demandeurs d’asile de l’occupation de Schaerbeek ont lancé une procédure parallèle auprès de la Cour Européenne des

Droits de l’Homme.

Les demandeurs d’asile qui résident pour le moment dans un bâtiment privé pour lequel la région a un contrat d’exploitation dans la rue des palais, à Schaerbeek, ont lancé une action conjointe auprès de la Cour Européenne des Droits de l’Homme (CEDH).

(…)

DH.be

(Merci à sevy)